

## Message Influenza aviaire hautement pathogène - n°16 -automne – mardi 28 novembre 2023

### A. Un premier cas d'IAHP hautement pathogène confirmé hier dans un élevage de dindes de chair de BRETAGNE dans le Morbihan

Ce premier foyer cet automne a été confirmé sur la commune de Grand-Champ. Les opérations d'euthanasie ont débuté aujourd'hui (3600 dindes).

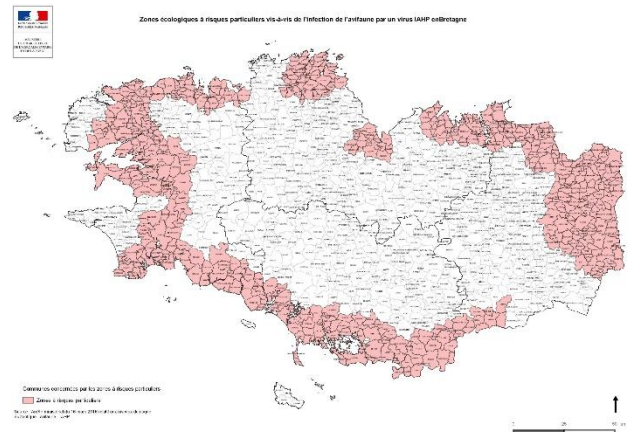
**Un arrêté préfectoral définissant les zones de protection et de surveillance doit être publié par la préfecture du Morbihan**



### B. Relèvement attendu du niveau de risque influenza hautement pathogène en lien avec l'avifaune sauvage au niveau national.

Compte-tenu de l'évolution défavorable de la détection des virus IAHP dans certains pays européens, un arrêté ministériel requalifiant le **niveau de risque** classé faible actuellement à **modéré** et ce pour l'ensemble du territoire national, est attendu dans les jours à venir. Ce niveau de risque a pour principale conséquence la mise sous abri (confinement) de toutes les volailles (éleveurs et particuliers) des communes en zones à risques particuliers (ZRP carte ci-contre).

Il est probable, compte-tenu des derniers événements, que ce niveau de risque soit très rapidement passé à ELEVE, dans les jours prochains et conduisent à un confinement généralisé sur l'ensemble du territoire.



Des précisions seront données dans notre prochain bulletin (à paraître cette semaine). En attendant, la circulation des virus IAHP a repris en Bretagne. Par conséquent, tout **critère d'alerte atteint et dépassé** (mortalité, baisse de la consommation d'eau et d'aliment, chute de ponte) doivent motiver un appel obligatoire à **votre vétérinaire sanitaire**. Les mesures de **biosécurité** doivent être renforcés dans tout site de production avicole.